



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-59937>

Département(s) de publication : 21

Annonce n° 24-59937

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20000668200013

**Ville :** Beaune cedex

**Code postal :** 21208

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 21

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

**Identifiant interne de la consultation :** 2024C20

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Mme Emmanuelle LAURENT

**Adresse mail du contact :** [Commandepublique@beaunecoteetsud.com](mailto:Commandepublique@beaunecoteetsud.com)

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les candidats se reporteront à l'article 5-1 du règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Les candidats se reporteront à l'article 5-1 du règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Les candidats se reporteront à l'article 5-1 du règlement de la consultation. - Compétences exigées au stade de la candidature : le soumissionnaire ou le groupement d'entreprises devra avoir les compétences ci-dessous. Si le soumissionnaire s'appuie sur une sous-traitance pour remplir les compétences ciblées, le sous-traitant devra être clairement identifié au moment de la présentation de l'offre. - Génie civil -Etanchéité des bassins -Electricité / automatisme -Hydraulique / pompage

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** 24/06/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Critères d'attribution :** Les critères de jugement des offres sont mentionnés à l'article 6-1-2 du règlement de la consultation.

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de réhabilitation de la baignade naturelle de Montagny-lès-Beaune pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45112500

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Travaux de réhabilitation de la baignade naturelle de Montagny-lès-Beaune pour la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. Ce marché est passé sous la forme d'un marché de travaux ordinaire. Marché à procédure adaptée en application des articles L1111-1, L1111-2, L1212-1, L1212-3-1° et L.2123-1, et des articles R.2123-1-1° et R.2123-5 du Code de la Commande Publique. La consultation comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle : - Tranche ferme : travaux de réhabilitation de la baignade naturelle - Tranche optionnelle : démontage et remplacement du platelage Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de l'émission de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation. Le marché court jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement. Le délai d'affermissement de la tranche optionnelle est d'un an à compter de la date de notification du marché. La tranche optionnelle sera affermée par ordre de service le cas échéant. Trois prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont prévues : - PSE n°1 : Plus-value au prix 313 pour la création d'un talon en béton armé en pied de mur sur 0,30m de large y compris terrassement" - PSE n°2 : Fourniture et pose d'une pergola 35 m<sup>2</sup> en acier thermolaqué avec toile d'ombrage - PSE n°3 : Aménagement de 6 douches supplémentaires pour FMI de 530 baigneurs La visite du site est obligatoire pour remettre une offre. Conformément à l'article R2122-7 du code la commande publique, la CABCS se réserve la possibilité de passer un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du marché précédent passé après mise en concurrence.

**Lieu principal d'exécution du marché :** Les travaux s'exécuteront sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, sur le site de la baignade naturelle située sur le territoire de la Commune de Montagny les Beaune (21200).

**Durée du marché (en mois) :** 24

**La consultation comporte des tranches :** Oui

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Oui

**Détail sur la visite (si oui) :** La visite du site est obligatoire pour remettre une offre. Toutes les modalités sont détaillées dans le préambule du règlement de la consultation.

**Autres informations complémentaires :** Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.achatpublic.com> sous la référence 2024C20. Décomposition en tranches : article 2-4 du règlement de la consultation. Variantes et Prestations supplémentaires éventuelles (PSE): article 2-6 du règlement de la consultation. Trois prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont prévues : PSE n°1 : Plus-value au prix 313 pour la création d'un talon en béton armé en pied de mur sur 0,30m de large y compris terrassement" PSE n°2 : Fourniture et pose d'une pergola 35 m<sup>2</sup> en acier thermolaqué avec toile d'ombrage PSE n°3 : Aménagement de 6 douches supplémentaires pour FMI

de 530 baigneurs Modifications de détail au dossier de consultation: article 3-2 du règlement de la consultation. Conditions de participation: article 3-3 du règlement de la consultation. Délai de validité des offres: 120 jours. Documents à remettre au titre de la candidature: article 5-1 du règlement de la consultation. Compétences exigées au stade de la candidature : le soumissionnaire ou le groupement d'entreprises devra avoir les compétences ci-dessous. Si le soumissionnaire s'appuie sur une sous-traitance pour remplir les compétences ciblées, le sous-traitant devra être clairement identifié au moment de la présentation de l'offre : - Génie civil - Etanchéité des bassins - Electricité / automatisme - Hydraulique / pompage Si le candidat ou le groupement ne présente pas a minima ces compétences, la candidature sera rejetée. Conformément à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat a également la possibilité de renseigner sa candidature sur le profil acheteur à l'aide du document unique de marché européen simplifié (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur précitée et des renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité économique et financières et des capacités techniques du candidat. Au stade de la candidature, dans le cas où les pièces minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de compléter leur candidature, à condition qu'une pièce a minima ait été remise pour présenter la candidature. L'absence complète de pièces entraîne automatiquement le rejet de la candidature. Documents à remettre au titre de l'offre: article 5-2 du règlement de la consultation. Critères de sélection: article 6-1 du règlement de la consultation. Négociation: article 6-2 du règlement de la consultation. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152-2 et R2152-2 du Code de la Commande Publique, au stade de l'analyse des offres, dans le cas où les informations minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de régulariser leurs offres, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses. L'absence de note méthodologique ou de proposition financière ne sera pas régularisée. L'offre sera déclarée irrégulière. Signature électronique obligatoire de l'acte d'engagement: article 6-3 du règlement de la consultation. L'acte d'engagement sera adressé uniquement au candidat retenu après l'attribution du marché. L'attributaire devra obligatoirement détenir un certificat de signature électronique et signer électroniquement de l'acte d'engagement. S'il n'est pas en mesure de signer électroniquement son acte d'engagement, son offre sera écartée et le marché sera attribué à l'entreprise classée en deuxième position au vu du rapport d'analyse des offres. Condition de remise des offres: article 7 du règlement de la consultation. Communication entre l'acheteur et les opérateurs économiques: article 8 du règlement de la consultation.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/05/2024**